



Arrondissement
de Béziers

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

25 mars 2021 à 18 heures 30

COMPTE-RENDU



CM_03-2021

Présents :	GAUDY Vincent - MARHUENDA Pierre - MARTINEZ Noëlle - PUEYO Fabien - TARBOURIECH Caroline - RICARTE Francis - LE GOFF Murielle - MAFFRE Gilles - JOBERT Naïs - VIDAL Erika - BALDY Nico - GIRAUD Florence - TUYA Bernard - MAGNET-PUJOL Françoise - ROQUES Jean-André - ARNAL Claude - NICOLEAU Jean-Philippe - ROUCAYROL Pierre - MUMLER Sébastien - TEISSIER Nathalie - FIGUERAS Michel - ASSALIT Catherine - SEGHIER Richard - BENSIALI-SARAZI Fabienne
Procurations :	SEGARRA Jérôme à MARTINEZ Noëlle - MARCO Christophe à Pierre MARHUENDA
Absents excusés :	DUHAYON Isabelle - CARAYOL Julia - PLANCADE Pascale

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance :

M. le Maire propose M. RICARTE Francis en qualité de secrétaire de séance.

A l'unanimité le Conseil adopte cette proposition.

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il approuve le compte rendu de la séance du 10 février 2021.

A l'unanimité le Conseil approuve le compte rendu.

Autorisation ajout de deux questions supplémentaires et d'un point supplémentaire.

- Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »,
- Convention de partenariat pour la diffusion de données ouvertes et intelligentes (OPEN DATA),
- Ajout d'un tarif supplémentaire – sorties de CLSH (Point N°10 de l'ordre du jour).

A l'unanimité le Conseil accepte ces ajouts.

INFORMATIONS AU CONSEIL

Courriers reçus

Lecture des courriers :

- Lecture du courrier de Monsieur le Brice BLONDEL Chef de cabinet du Président de la République,
- Lecture du courrier de Monsieur BIHAC Christian – Sénateur de l'Hérault – Copie courrier Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée au Logement,
- Lecture du courrier de Monsieur Thierry LAURENT pour le Préfet de l'Hérault – Réduction prélèvements SRU
- Lecture du courrier de Madame Véronique SALGAS – Président du SIVOM de Canton d'Agde - Proposition d'achat d'un cinémomètre,
- Lecture du courrier de Monsieur David BOUYER – Directeur Technique Hérault Energie – Démarrage travaux Avenue Jean Jaurès et Place de la Mairie.
- Lecture du courrier du Docteur Pierrette CAZAL – Responsable des collectes EFS Occitanie – Bilan journée du 23 février 2021.
- Lecture du courrier de Monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée – Rapport d'activité 2019.
- Lecture du courrier de Monsieur BIHAC Christian – Sénateur de l'Hérault – Suite au courrier envoyé au Président de la République du 7 décembre 2020.

Point sur les dossiers en cours→ **Travaux de rénovation de la voirie 2021**

Monsieur le Maire informe le conseil que l'appel d'offre vient d'être lancé et que les travaux débiteront d'ici la fin du mois de juin,

→ **Maison Médicale**

Monsieur le Maire a tenu à réaffirmer la volonté de l'ensemble des membres du Conseil Municipal de finaliser au plus tôt une ligne directrice équilibrée pour le maintien d'une offre de santé sur la commune. Il a exposé les trois projets encore à l'étude et développé les atouts de chacun d'eux :

<i>Les projets</i>	<i>Atouts</i>	<i>Contraintes</i>
<i>Réhabilitation de l'immeuble « Fabre de Morlhon »</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Situation</i> • <i>Maîtrise foncière</i> • <i>Atout pour les commerces</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Coût de la rénovation</i> • <i>Structure contraignante du bâtiment,</i> • <i>Délai d'ouverture (12 à 18 mois).</i>
<i>Rachat du cabinet médical avenue Salengro</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Situation</i> • <i>Rapidité de mise en œuvre (6 mois)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Coût d'acquisition</i> • <i>Fortes contraintes pour modernisation</i> • <i>Gros travaux de remise aux « normes »</i>
<i>Construction d'un nouveau centre sur le parc d'activité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Situation pour l'avenir</i> • <i>Espace vierge</i> • <i>Aucune contrainte foncière</i> • <i>Coût global du projet</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Délai d'ouverture (18 mois)</i>

Comme cela est prévu lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser une opération foncière (acquisition, vente, location), le service du Domaine a défini les limites financières d'une éventuelle transaction. Une première proposition conforme à ces recommandations a été remise aux propriétaires qui l'ont aussitôt refusée.

Monsieur le Maire a demandé à chaque conseiller d'exposer son avis et de se prononcer sur ses souhaits pour l'avenir.

De ce tour de table, les décisions suivantes ont été prises :

- *Abandon du projet « Fabre de Morlhon »*
- *Bien qu'une forte majorité ait plébiscité l'option de construction d'un centre moderne et fonctionnel, le Conseil Municipal a demandé à Monsieur le Maire d'effectuer une dernière proposition de rachat de l'ancien cabinet médical réévaluée d'environ 10%,*
- *De laisser aux propriétaires jusqu'au 2 avril 2021 pour se prononcer. Le conseil a prévu de se réunir d'ici fin avril pour finaliser les contours de cette future maison médicale. (lieu, organisation, fonctionnement, etc...).*

Ce point ayant été discuté, monsieur le Maire propose de passer au déroulé de l'ordre du jour.

DÉBUT DE L'ORDRE DU JOUR**1. 1. Approbation du Compte Administratif 2020**

Conformément au CGCT, monsieur le Maire quitte la salle et laisse la parole à Pierre MARHUENDA, adjoint aux Finances de la commune, afin de présenter le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Vincent GAUDY, Maire.

Monsieur MARHUENDA :

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement

	Depenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	3 295 772,07	4 300 418,55
Excédent 2019		2 833 904,00
Totaux cumulés	3 295 772,07	7 134 322,55
Résultat Section de Fonctionnement 2020		3 838 550,48

Section d'Investissement

	Depenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	2 209 611,39	515 893,69
Excédent 2019		3 182 268,10
Restes à réaliser	883 000,00	
Totaux cumulés	3 092 611,39	3 698 161,79
Résultat Section d'investissement 2020		605 550,40

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	<i>23</i>
<i>Votants représentés</i>	<i>2</i>
<i>Pour</i>	<i>25</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

→ **D'approuver** le compte administratif 2020 tel que présenté.

Monsieur le Maire est invité à regagner la séance.

2. Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 de la commune établi par Monsieur le Receveur Municipal d'Agde est identique au compte administratif 2020.

- Résultat section de fonctionnement 3 838 550,48 €
- Résultat section d'investissement 605 550,40 €
- Excédent global de clôture 4 444 100,88 €

Le budget primitif 2021 de la commune reprendra le résultat figurant sur le compte de gestion. Il convient de l'approuver.

Entendu cet exposé, le conseil municipal décide :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	24
<i>Votants représentés</i>	2
<i>Pour</i>	26
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

→ **D'approuver** le compte de gestion 2020 tel que présenté.

3. Affectation du résultat d'exploitation 2020

Le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 de la commune selon détail ci-après :

Excédent de fonctionnement 2020 : 3 838 550,48 €

- Report à nouveau créditeur en section d'exploitation : 3 838 550,48.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	24
<i>Votants représentés</i>	2
<i>Pour</i>	26
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

→ **D'approuver** l'affectation du résultat telle que présentée.

4. Approbation du Budget Primitif 2021

La balance du budget Primitif 2021 se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE L'EXERCICE			RECETTES DE L'EXERCICE		
011	Charges à caractère général	1 003 000,00	013	Atténuation de charges	75 000,00
012	Charges de personnel	2 247 000,00	70	Produits des services, du domaine et ventes	156 358,00
014	Atténuation de produits	250 000,00	73	Impôts et taxes	2 543 000,00
65	Autres charges gest° courante	529 000,00	74	Dotations, subventions et participations	1 344 000,00
TOTAL DEPENSES de gestion des services		4 029 000,00	75	Autres produits de gestion courante	77 000,00
66	Charges financières	109 000,00	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES		4 195 358,00
67	Charges exceptionnelles	17 000,00	76	Produits financiers	100,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 155 000,00	77	Produits exceptionnels	3 000,00
022	dépenses imprévues fonctionnement	150 000,00	TOTAL DES RECETTES REELLES		4 198 458,00
023	Virement à la section d'investissement	3 649 650,48	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 000,00
042	Opération d'ordre public de transfert	132 358,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
043	Opération d'ordre intérieur de la section		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 932 008,48	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 248 458,00
			EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE R 002		3 838 550,48
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		8 087 008,48	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		8 087 008,48

6. Subventions aux associations

La liste initiale des subventions à répartir aux associations se présente ainsi :

Article 6574 - Subventions			
Age d'Or	1 250,00 €	Cyclo sportif	270,00 €
Ailes de la Prade	100,00 €	Donneurs de sang	360,00 €
Amicale personnel municipal	2 750,00 €	EVA KRAV MAGA	100,00 €
Amis de la Pétanque	300,00 €	FNACA	190,00 €
Art Lyrique	550,00 €	Foyer Rural	14 000,00 €
Artistes Canton	400,00 €	Gazelles	500,00 €
Au cœur de Flo	0,00 €	Jeunes Sapeurs Pompiers	500,00 €
AVSE Ecole primaire	18 550,00 €	Les Lavandines	500,00 €
Bad à Flo	450,00 €	Ligue contre le cancer	310,00 €
Basket Club	3 220,00 €	Los Camins d'Oc	200,00 €
Boule Joyeuse	400,00 €	Lou Chivalet	750,00 €
Brasucades	400,00 €	Mamans Ecole Maternelle	2 808,00 €
CAF Hérault	1 228,00 €	Monde Combattant	120,00 €
Centre Hérault	400,00 €	Prévention Routière	80,00 €
CCAS d'Agde - R.A.M.	507,42 €	R.A.S.E.D.	631,50 €
C.L.I.S. d'Agde	700,70 €	SOS Florencats	0,00 €
C.L.I.S.de Bessan	648,00 €	Sulfate de cuivres	1 150,00 €
U.L.I.S. Servian	700,00 €	Tambourin	2 850,00 €
Chambre des métiers	352,00 €	Tennis Club	1 270,00 €
CFA du Bâtiment de l'Aude	100,00 €	USO Florensac-Pinet	12 200,00 €
Chasse St Hubert	1 000,00 €		
Comité des fêtes	400,00 €	Subventions non affectées	26 804,38 €
Total subventions 6574		100 000,00 €	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	<i>24</i>
<i>Votants représentés</i>	<i>2</i>
<i>Pour</i>	<i>26</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

→ **D'approuver** cette répartition des subventions municipales.

7. Aides à la stérilisation des chats

Signature d'une convention avec l'association 30 millions d'amis en vue de la stérilisation de 30 chattes et chats sur la commune pour un montant de participation de 1100 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	<i>24</i>
<i>Votants représentés</i>	<i>2</i>
<i>Pour</i>	<i>26</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

- **D'approuver** le principe de cette convention,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,
- **De prélever** cette dépense sur le budget principal communal.

8. Convention de partenariat EFS Occitanie

L'EFS Occitanie et l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Florensac (ADSB) nous proposent comme chaque année de signer une convention de partenariat.

Cette convention prévoit de :

- **Mettre à disposition** gracieusement les lieux de collecte de sang 4 à 5 fois par an (Domaine du Bosquet),
- **Autoriser** la pose de banderoles annonçant la collecte
- **Participer** activement aux opérations de promotion des opérations mises en place par l'EFS et l'ADBS.

Aucune contrepartie financière n'est attendue en retour.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	<i>24</i>
<i>Votants représentés</i>	<i>2</i>
<i>Pour</i>	<i>26</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

- **D'approuver** le principe de cette convention,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

9. Course des 5 clochers

L'association « le relais de vignobles » a pour projet d'organiser le 5 septembre prochain une course pédestre en équipe à travers le vignoble sur les communes de Bessan, Florensac, Montblanc, Nézignan l'Evêque et Saint Thibéry.

Plusieurs élus de la commune participent régulièrement aux réunions préparatoires et la mise en place de ce projet avance bien. L'association nous a présenté une demande de participation à hauteur de 1 000 €, comme aux quatre autres communes concernées par cette course.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	<i>24</i>
<i>Votants représentés</i>	<i>2</i>
<i>Pour</i>	<i>26</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

- **D'approuver** le principe de participation à l'organisation de cette manifestation,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,
- **De prélever** cette dépense sur le budget principal communal.

10. Tarifs sorties CLSH – Vacances Printemps 2021

Le planning des animations pour les vacances scolaires d'avril 2021 comprend quatre animations « exceptionnelles » qui vont générer des dépenses supplémentaires pour les familles et pour la Commune. Il convient donc de fixer les participations respectives de chacun.

Sortie du 23 avril : Réserve africaine de Sigean

Coût des entrées et du transport : 23.85 € par enfant

- Participation de la Mairie : 10.85 € par enfant
- Participation des familles : 13 € par enfant

Sortie du 28 avril : Abbaye de Valmagne

Coût des entrées et du transport : 9.41 € par enfant

- Participation de la Mairie : 4.41 € par enfant
- Participation des familles : 5 € par enfant

Location structures gonflables (30 avril)

Coût de la location des structures : 24 € par enfant

- Participation de la Mairie : 11 € par enfant
- Participation des familles : 13 € par enfant

Sortie du 27 avril : Domaine de Bayssan

Coût des entrées et du transport : 7.56 € par enfant

- Participation de la Mairie : 4.56 € par enfant
- Participation des familles : 3 € par enfant

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	24
<i>Votants représentés</i>	2
<i>Pour</i>	26
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

- **D'approuver** le principe de ces animations,
- **De fixer** les participations des familles aux animations telles que présentées.

11. Convention d'adhésion « Petites Villes de Demain »

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants et à leur intercommunalité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques où il fait bon vivre dans le respect de l'environnement.

La commune est l'une des trois communes de la CA Hérault Méditerranée à avoir été sélectionnée.

Il s'agit à ce stade de délibérer pour adhérer au programme Petites Villes de Demain et autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion unique qui :

- **viendra** préciser les besoins en terme d'ingénierie,
- **dressera** un état des lieux de la situation du territoire en matière de stratégie, projets, opérations en cours concourant à la revitalisation,
- **précisera** les modalités d'organisation de la démarche (comité de projet ...),
- **permettra** de déclencher les premiers leviers de financement pour des actions répondant aux enjeux du programme PVD.

Un point d'information aux élus sera effectué une fois la convention finalisée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	24
<i>Votants représentés</i>	2
<i>Pour</i>	26
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

- **D'approuver** le principe de cette convention,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

12. Convention OPEN DATA avec le Conseil Départemental de l'Hérault

Depuis le 1 octobre 2018, conformément à la loi République Numérique, les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants et 50 agents sont dans l'obligation de diffuser leurs données publiques relatives à l'économie, au social, au sanitaire et à l'environnement en Open Data.

Au-delà de cette obligation légale, l'Open Data représente des enjeux vertueux pour les organisations publiques :

- Propulser de nouvelles ressources pour inciter l'économie sociale et solidaire
- Améliorer la transparence des politiques publiques et la relation citoyens-élus
- Promouvoir l'action publique et simplifier l'usage des données en interne

Aussi, afin de faciliter la diffusion de vos données, je vous propose de bénéficier gratuitement des services du nouveau portail Open Data mis en ligne par le Département en partenariat avec la Région : Hérault Data (www.herault-data.fr).

Pour la parfaite réussite de ce projet fédérateur, une gouvernance sera mise en place et s'accompagnera de la signature d'une convention de partenariat nécessitant la désignation, au sein

de la Mairie, d'un représentant pour le comité de pilotage ainsi que d'un référent technique Open-Data.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

Détail des votes	
<i>Votants présents</i>	<i>24</i>
<i>Votants représentés</i>	<i>2</i>
<i>Pour</i>	<i>26</i>
<i>Contre</i>	<i>0</i>
<i>Abstention</i>	<i>0</i>

- **D'approuver** le principe de cette convention,
- **De désigner** Laurent MISEREY, Directeur Général des Services, en tant que représentant de la commune au sein du comité de pilotage et référent technique de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 45.

Le Secrétaire de séance : RICARTE Francis